RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00587
Numéro SIREN : 827 797 689
Nom ou dénomination : ABC PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001745

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *NÎMES*

Date : 13/02/2019

1111409

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/001745**
n°de gestion : **2018B00587**
n°SIREN : **827 797 689 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 13/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC PARTICIPATIONS - Société à responsabilité limitée
52 chemin Des Mouflons 30400 Villeneuve-les-avignon -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1111409

B1745

Comptes annuels 2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Liasse fiscale

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS — N° 2065-SD 2018

Exercice ouvert le	01/10/2017	et clos le	30/09/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovante, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise dédiée au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire ouvrant un dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL ABC PARTICIPATIONS	
SIRET 8 2 7 7 9 7 6 8 9 0 0 0 2 9	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement:
52 chemin des mouflons 30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Activités des sociétés holding — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % : 93 093 — Bénéfice imposable à 15 % : 38 120 — Bénéfice imposable à 28 % : 36 880 — Déficit : 0

2 **Plus-values**
PV à long terme imposables à 15 % — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 % — Autres PV imposables à 19 % — PV à long teme imposables à 0 % — PV exonérées art 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**
Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art 44 *septies* — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de Restructuration de la défense, art 44 *terdecies*
Sociétés d'investissements immobiliers cotées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :**
Dans le secteur productif, art. 244 quater W — Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐ — Nom, adresse, téléphone, Télécopie

Sarl FIDU-NEC
REYNAUD EXPERTISE
111 Impasse de la Lavande
84100 ORANGE
Tél. : 09 62 04 47 69 / Fax : 04 90 66 17 43
Siret 435 [illegible] - APE 6920Z

– du professionnel de l'expertise comptable : EURL CABINET FIDU-NEC
111 impasse de la lavande 84100 ORANGE — Tél 09 62 04 47 69
– du conseil : SARL FIDU-NEC REYNAUD EXPERTISE
111 IMPASSE DE LA LAVANDE 84100 ORANGE — Tél. 09.62.04.47.69
– de l'association agréée : — Tél.
– N° d'agrément de l'AA :

Cegid Group

Certifié Conforme

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis[5]				Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) – SARL – tous les associés, – SCA – associés gérants, – SNC ou SCS – associés en nom ou commanditées, – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou copartipants	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
AARON JULIEN 6 IMPASSE DES PRUNES 30133 ANGLES GERANT	1 500	2018					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

2033A - Bilan simplifié

(1) BILAN SIMPLIFIÉ — DGFiP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABC PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 52 chemin des mouflons 30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

Numéro SIRET* 8 2 7 7 9 7 6 8 9 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 8

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	860 000	042	860 000
		Total I (5)	044	860 000	048	860 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	14 383	070	14 383
		Autres* (3)	072	8 859	074	8 859
	Valeurs mobilières de placement		080	30 000	082	30 000
	Disponibilités		084	190 523	086	190 523
	Charges constatées d'avance *		092	650	094	650
		Total II	096	244 416	098	244 416
		Total général (I + II)	110	1 104 416	112	1 104 416

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	150
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	488 839
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	246 649
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	737 139
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	361 753
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 760)	172	5 523
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	367 277
	Total général (I + II + III)	180	1 104 416

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 148 624
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABC PARTICIPATIONS — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 30/09/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	biens		215		214	
		services*		217		218	181 232
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	779
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	182 011
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail – mobilier – immobilier)				242	12 735
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 273
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
			Total des charges d'exploitation (II)			264	16 009
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	166 002
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280	132 300
	Produits exceptionnels		(IV)			290	
	Charges financières		(V)			294	4 524
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	54
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306	47 075
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	246 649

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312	246 649	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	47 075	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	6 669	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249	) 251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre mer	344			350 132 300
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 168 093	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370 168 093	372

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SARL ABC PARTICIPATIONS
52 chemin des mouflons

30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
quote part de frais	6 615
penalité	54

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SARL ABC PARTICIPATIONS
52 chemin des mouflons

30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
dividendes	132 300

Cegid Group

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES — DGFIP N° 2033-C 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABC PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	860 000	482		484		486	860 000	
TOTAL		490	860 000	492		494		496	860 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Cegid Group

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits re

DGFIP N° 2033-D 2018

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABC PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen–cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	769
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	2 504
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	37 246
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	682
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2033E - Contribution Economique Territoriale – Valeur Ajoutée et Effectifs

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABC PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2017 et clos le : 30/09/2018 . Durée en nombre de mois : 12

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	181 232
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	181 232
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	779
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	779
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	7 836
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	7 836
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	174 174
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires 1329–AC–SD et 1329–DEF)	117	174 174

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	181 232
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence	024	01/10/2017 160 30/09/2018
Date de cessation	186	/ /

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD *§§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033–NOT–SD § Cotisation foncière des entreprises · qualification des effectifs*

Cegid Group

2033F - Composition du capital social

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018 N° SIRET 8 2 7 7 9 7 6 8 9 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABC PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 52 chemin des mouflons

CODE POSTAL 30400 VILLE VILLENEUVE-LES-AVIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 500

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique AARON | Prénom(s) JULIEN

Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 16101984 | N° Département 94 | Commune FONTENAY-SOUS-BOIS | Pays

Adresse : N° 6 | Voie IMPASSE DES FRENES

Code Postal 30133 | Commune ANGLES | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

2033G - Filiales et participations

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant []*

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018 N° SIRET 82779768900029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABC PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 52 chemin des mouflons

CODE POSTAL 30400 VILLE VILLENEUVE-LES-AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination AXENS

N° SIREN (si société établie en France) 491571493 % de détention 49.00

Adresse : N° 135 Voie avenue PIERRE SEMARD

Code Postal 84000 Commune AVIGNON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

Comptes annuels 2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABC PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 1 104 416 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 246 649 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	860 000			860 000
Total	**860 000**			**860 000**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET	**860 000**			**860 000**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 893 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 383	14 383	
Autres	8 860	8 860	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	650	650	
Total	**23 893**	**23 893**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 367 277 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	361 754	213 129	126 901	21 723
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	4 763	4 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	760	760		
Produits constatés d'avance				
Total	**367 277**	**218 653**	**126 901**	**21 723**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 60 914
(**) Dont envers les associés 760

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 760 euros.

ABC PARTICIPATIONS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 €

Siège social : 52 chemin des mouflons

30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

827 797 689 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 6 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six février, à dix-huit heures , les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur JULIEN AARON, propriétaire de 1 500 parts

soit un total de 1 500 parts

sur les mille cinq cents (1 500) parts composant le capital social.

Monsieur JULIEN AARON préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JA

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 246 649.31 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 246 649.31 €
- Une somme de 246 649.31 €

 affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur JULIEN AARON et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur JULIEN AARON s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

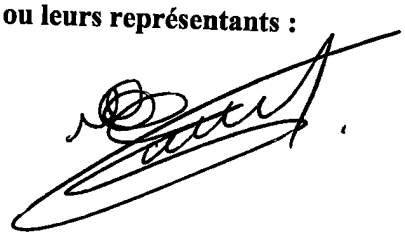
JA

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Le gérant :

- Mr JULIEN AARON

Les associés ou leurs représentants :



ABC PARTICIPATIONS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 €

Siège social : 52 chemin des mouflons

30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

827 797 689 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 FÉVRIER 2019

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Par ailleurs, l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'est écoulé sur une période de 12 mois, contre 8 mois pour l'exercice précédent, arrêté au 30 septembre 2017.

En conséquence, les pourcentages de variation entre les exercices tiennent compte de cette différence de durée et ont été ramenés, pour une meilleure appréciation, à une durée équivalente.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de douze mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 181 232.00 € contre 119 088.00 € pour l'exercice précédent, qui s'était écoulé sur huit mois, soit une progression de 1.46 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le total des charges d'exploitation ressort à 16 009.09 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 179.70 € à 3 273.30 €, soit une progression de 1114.36 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 166 002.56 € contre 107 454.66 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 2.99 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 47 075.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 246 649.31 €, représentant 136.1 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -66.37 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 488 989.77 €, soit 410.61 % du chiffre d'affaires.

JA

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

La situation demeure inchangée.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 246 649.31 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 246 649.31 €
- Une somme de 246 649.31 €

 affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

JA

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La gérance



JA

ABC PARTICIPATIONS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 €

Siège social : 52 chemin des mouflons

30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

827 797 689 RCS AVIGNON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 FÉVRIER 2019

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 246 649.31 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 246 649.31 €
- Une somme de 246 649.31 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

JA

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre JULIEN AARON et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Copie certifiée conforme
La Gérance

Certifiée Conforme



CABINET FIDU-NEC
111 impasse de la lavande
84100 ORANGE
Siret : 43512773300028 – APE : 6920Z
Tél. : 09 62 04 47 69
Fax : 04 90 66 17 43
Email : fidu-nec@orange.fr

Greffe du Tribunal de commerce
12 rue Cité Foulc
30000 NIMES

Objet : ABC PARTICIPATIONS
N° RCS : 827797689 RCS AVIGNON
N° gestion : 827797689
N/réf. : Dossier 00001253 - 5Yr/FL1

Orange, le 7 février 2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir directement au cabinet FIDU-NEC, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, le récépissé de dépôt d'actes correspondant.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45.63 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos sincères salutations.

CLAUDINE REYNAUD